

Bonjour,

Nous avons eu l'occasion d'évoquer diverses difficultés concernant les expos sur le développement durable...

Pour être tout à fait précis je tenais à vous donner les informations suivantes:

Pour la première expo le CDDP a largement informé par courriel envoyé dans toutes les écoles et aussi par le bulletin départemental

Ainsi dans le Bulletin départemental de janvier 2006 (vous l'avez dans votre école ou vous pouvez le télécharger à cette adresse

http://www.ac-bordeaux.fr/Administration/Ia33/publications/BD/2005/bd_janvier_2006.pdf

à la page 21 on trouve une description complète de l'opération avec en particulier les dates de retrait .

Il était demandé au CDDP de distribuer cette exposition entre le 25 janvier et le 10 mars 2006...

Bien conscient des difficultés inhérentes à ce genre de "distribution" le CDDP a pu "servir" les écoles jusqu'en septembre 2007!!! Alors même que la deuxième était déjà en cours de distribution depuis mai 2007.

Dans le bulletin de juin 2006

http://www.ac-bordeaux.fr/Administration/Ia33/publications/BD/2005/bd_juin_2006.pdf

en page 31, il y a un rappel pour retirer l'expo...

En mai 2007 un courriel a été envoyé à toutes les écoles (cf copie jointe) pour informer de l'arrivée de la nouvelle expo (pas de parution dans le BD cette fois-ci).... sachant qu'en théorie, les écoles ayant retiré la première expo devaient être au courant du dispositif et des parutions (site dédié, etc...)

La lettre numérique du CDDP informe aussi bien sûr de ce genre de chose...

On peut penser que les IEN relaient ce genre d'information....

Quant aux modalités de retrait proprement dites , il est vrai que quand une quinzaine de personnes découvre à l'occasion d'un stage au CDDP l'existence de cette expo et la possibilité de la retirer cela entraîne le plus souvent un afflux de 7 à 15 personnes en même temps qui profitent de leur pause pour retirer l'expo.

Le secrétariat ou les personnes disponibles effectuent donc l'opération de remise et d'enregistrement de l'opération le plus rapidement possible.

Il est évident que ces personnes n'ont pas imaginé un seul instant que des enseignants soient capables de :

- insister "lourdement" et à plusieurs reprises pour en obtenir une deuxième, voire même se fâcher...
- l'utiliser pour décorer le couloir de leur école sans autre utilisation

- demander à la récupérer pour une école qui n'y a pas droit (école maternelle) alors même que rien n'interdit le prêt entre écoles
- garder l'expo chez eux
- l'emmener avec eux lors de leur mutation
- usurper l'identité d'une directrice pour retirer une expo (comme c'est arrivé à l'une d'entre vous)
- se plaindre de ne plus trouver la première expo pour leur école en septembre 2007 alors même que la distribution aurait pu s'arrêter 15 mois plus tôt et que forcément les cas de figure décrits ci dessus expliquent pourquoi il n'y en a plus

Croyez bien que le personnel du CDDP se met au service de ses publics et qu'il faut donc rester mesuré dans les jugements qu'on pourrait porter un peu à l'emporte pièce alors même que s'il y a désagrément véritable c'est parce que

- il n'y a pas eu prise d'information suffisante au départ des établissements concernés
- le CDDP voulant bien faire, c'est à dire faire en sorte que toutes les écoles aient leur expo, n'a pas voulu renvoyer, clôturer la distribution tel que le préconisait le dispositif mais au contraire informer, relancer, etc....

Il ne faudrait donc pas que les dérives constatées ici ou là relevant de la négligence voire de la malhonnêteté de certains usagers, pénalisent l'image du CDDP qui se veut au service des enseignants et de leurs élèves.

Ce courriel relève d'une initiative (humeur) personnelle et je vous encourage à le transmettre à toute personne qui aurait eu à subir les mêmes désagréments.

Cordialement
Christophe Bedou